

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la déclaration d'utilité publique
d'une opération de restauration immobilière multisite
sur les communes de Bégard, Callac, Guingamp, et Paimpol
par Guingamp Paimpol Agglomération (GPA)

Arrêté Préfectoral du 17 décembre 2025

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte ***du mercredi 7 janvier 2026 à 9h00, au mardi 10 février 2026 à 17h00***, soit une durée de 35 jours, en mairie de Guingamp, siège de l'enquête, et en mairies de Bégard, de Callac et de Paimpol.

L'enquête publique est préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'opération de restauration immobilière (ORI) d'immeubles situés sur les communes de Bégard, Callac, Guingamp, et Paimpol, placée sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération GPA et au bénéfice de celle-ci.

Est désignée en qualité de commissaire enquêteur, Mme Anne RAMEAU, ingénieur agronome, en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête seront déposées en mairies de Bégard, Callac, Guingamp, et Paimpol, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture :

MAIRIE DE GUINGAMP
BP 50543 - 1 place du Champ au Roy
22205 GUINGAMP CEDEX

Du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h00	de 13h30 à 17h30
Le samedi matin	de 8h30 à 12h00	/

MAIRIE DE BEGARD
2 Rue de la Résistance-BP 4
22140 BEGARD

du lundi au mercredi	de 8h30 à 12h00	de 13h30 à 17h30
le jeudi	de 8h30 à 12h00	/
le vendredi	de 8h30 à 12h30	de 13h30 à 17h00
le samedi matin	de 9h00 à 12h00	/

MAIRIE DE CALLAC

Place Jean Auffret-BP 58

22160 CALLAC

lundi, mercredi et jeudi	de 8h30 à 12h00	de 14h00 à 17h00
mardi	de 8h30 à 12h00	/
vendredi	de 8h30 à 12h30	de 14h00 à 16h00
samedi matin	de 9h00 à 12h00	/

MAIRIE DE PAIMPOL

BP 92 – 10 Rue Pierre Feutren

22502 PAIMPOL CEDEX

le lundi	de 8h30 à 17h30 sans interruption	
du mardi au jeudi	de 8h30 à 12h30	de 13h30 à 17h30
le vendredi	de 8h30 à 12h30	de 13h30 à 17h00

Pendant ce délai, les observations sur l'utilité publique de l'opération pourront :

- soit être adressées par correspondance à Mme Anne RAMEAU, commissaire enquêtrice, à la mairie de Guingamp, 1 place du Champ-au-Roy, qui les joindra au registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie Guingamp,
- soit être consignées par toute personne intéressée directement sur l'un des registres, déposés en mairie de Bégard, Callac, Guingamp, et Paimpol,

Mme Anne RAMEAU, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Bégard, Callac, Guingamp, et Paimpol :

Guingamp : 1 place du Champ-au-Roy

- mercredi 7 janvier 2026 de 9h00 à 12h00

- mardi 10 février 2026 de 14h00 à 17h00

Bégard : 2 Rue de la Résistance

- lundi 12 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

Callac : Place Jean Auffret

- jeudi 22 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

Paimpol : 10 rue Pierre Feutren

- mercredi 28 janvier 2026 de 14h00 à 17h00

Ne pourront être pris en compte que les observations et les courriers reçus pendant l'enquête publique et avant l'heure de clôture de celle-ci, soit au plus tard le **mardi 10 février 2026 à 17h00**.

Dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice établira un rapport et rendra ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et conclusions sera déposée en mairies de Bégard, Callac, Guingamp, et Paimpol, ainsi qu'à la Préfecture des côtes d'Armor pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents

concernant l'utilité publique du projet en s'adressant au préfet, selon les conditions prévues à l'article R112-24 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le Préfet des Côtes d'Armor est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet mis à enquête.